

L'étiquette de déclaration énergétique, un nécessité et une valeur ajoutée pour la clientèle

Autor(en): **Frey, Felix**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'étiquette de déclaration énergétique
Les appareils électroménagers

2
6

LA LOI SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ
Manifestations - Publications

8
12

L'étiquette de déclaration énergétique, une nécessité et une valeur ajoutée pour la clientèle

Les acheteurs ont le droit d'obtenir toutes les informations utiles sur les produits qu'ils souhaitent acquérir. C'est pourquoi, notamment, l'affichage des prix s'impose. Comme la consommation de courant, calculée sur la durée de vie d'un appareil électrique, constitue une part non négligeable du coût total, on y accordera désormais davantage d'attention grâce à l'étiquette de déclaration énergétique.

Dans le cadre du programme Suisse-Energie, l'OFEN veut améliorer la transparence des données relatives à la consommation d'énergie des appareils électriques. Les consommateurs recevront dès lors une meilleure information à ce sujet, de quoi rendre leur choix plus pertinent. En optant pour des appareils de classe A, on contribue à se rapprocher de l'objectif de SuisseEnergie, à savoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Les déclarations de marchandises et l'étiquette représentent certes des frais supplémentaires pour les fabricants et les commerçants, mais leur procurent aussi des avantages. En choisissant de n'étiqueter, dans un premier temps, que les catégories d'appareils devant répondre à des prescriptions européennes identiques, on parvient à obtenir un bon rapport utilité/coût. De plus, ce sont justement ces appareils-là qui sont à l'origine d'une bonne part de la consommation d'électricité des ménages.

Pour l'acheteur d'appareils électriques, l'étiquette de déclaration énergétique est une vraie plus-value puisqu'elle permet de distinguer aisément les appareils « bon marché » de ceux qui sont véritablement avantageux. La bonne décision d'achat s'effectue en fonction du calcul de la réduction potentielle de la facture d'électricité. Et la circonspection s'impose avec les appareils qui, durant le délai de transition, ne comporteront pas l'étiquette.

Felix Frey
Responsable du secteur du marché
des appareils électriques, OFEN

L'étiquette énergétique: un choix éclairé pour le consommateur

En vigueur depuis 1995 dans l'Union européenne, l'étiquette énergétique devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2002 en Suisse. Nous saluons cette décision, qui va dans le sens d'une meilleure information pour le consommateur. L'étiquette énergétique, colorée



Pierrette Rohrbach
Présidente de la Fédération
romande des consommateurs

«Aujourd'hui, une majorité de consommateurs essaie d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Mais...»

et bien visible, est une aide précieuse qui permet un choix éclairé. Aujourd'hui, une majorité de consommateurs essaie d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Par contre, il semble que cette attitude ne se retrouve pas systématiquement lors de la décision d'achat. Le prix, encore souvent supérieur pour l'appareil économe, dissuade le client à faire l'effort jusque là. Il faudra alors l'intervention et les explications d'un vendeur bien formé, pour convaincre d'acheter un appareil plus cher, mais qui coûtera moins à l'utilisation. Et que dire des 70% de locataires de ce pays qui sont des consommateurs captifs! Les gérances vont-elles faire le choix de l'économie d'énergie ou du porte-monnaie?

Il est primordial que les préoccupations écologiques et environnementales entrent également dans les critères d'achat et que les consommateurs privilégient autant que possible les appareils les moins gourmands. L'étiquette énergétique donne une information standardisée, comparable et facilement lisible. Les tests réalisés par les associations de consommateurs apportent une information objective et neutre. Ils permettent de comparer non seulement la consommation d'eau et d'électricité, mais aussi la fiabilité des appareils.

Avec l'obligation d'apposer l'étiquette énergétique, le consommateur pourra acheter en connaissance de cause. Mais nous attendons avec impatience que cette étiquette se généralise rapidement à l'ensemble des appareils électriques et électroniques.

Economiser l'énergie est plus que jamais d'actualité!